VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 décembre 2013 - n° 10 130106

VENTE DE LA BANQUE DE FRANCE

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges s'est portée acquéreur des anciens locaux de la Banque de France afin d'y implanter une activité à dominante touristique et économique.

Après avoir été en négociation avec plusieurs investisseurs, une offre ferme d'acquisition a été présentée à la Ville par la SCI Résidence Braque correspondant à sa volonté de promouvoir un projet à vocation touristique et culturel et répondant à la destination envisagée pour ce site.

L'architecture atypique de ce bâtiment est conforme au projet de cette société qui souhaite y développer un espace dédié à l'exposition d'œuvres d'arts complété par de l'habitat de standing et une activité liée à la restauration.

Compte tenu de l'usure naturelle liée à la vacance des lieux, des travaux engagés précédemment et en référence à l'estimation des services de France Domaine, il est proposé de retenir l'offre faite par la SCI Résidence Braque d'un montant de 500 000 € net vendeur pour l'acquisition de ce bien.

De plus, une emprise foncière supplémentaire d'environ 500 m² (bornage en cours) représentée par les parcelles figurant au cadastre sous les références AC N°43 - AC N°566 - AC N°565 - AC N°711 (partielle - bornage en cours) - AC N°40 (partielle - bornage en cours) peut être également cédée moyennant la somme de 20 000 € net vendeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des Collectivités Territoriales.

Vu la lettre des services de France Domaine en date du 04 décembre 2013 concernant le bien cadastré section AC N°42.

Vu la lettre des services de France Domaine en date du 19 décembre 2013 concernant les parcelles cadastrées section AC N°43 - AC N°566 - AC N°565 - AC N° 711 (partielle) et AC N°40 (partielle).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré.

- AUTORISE la vente à l'amiable de ce bien cadastré section AC N°42, d'une superficie de 26a 76ca au prix de 500 000 € net vendeur ;
- AUTORISE la vente de l'emprise foncière supplémentaire cadastrée section AC N°43- AC N°566 - AC N°565 - AC N°711 (partielle) - AC N°40 (partielle) au prix de 20 000 € net vendeur ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment l'acte de vente en la forme notariée.

ADOPTE PAR 25 VOIX POUR

Abstentions: 6 (J.L. BOURDON – F. WALTER – S. VINCENT R. BA – C. SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Contre: 2 (V. BENOIT – F. LEGRAND)

(L. CHRETIEN sortie)

Extrait certifié conforme

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE DES VOSGES

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal	35	Séance du 20 décembre 2013
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	31 4	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents:

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN (absente du point 5 au point 14), Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Olivier CASPARY	à	Pierre LEROY
Patrice COCHET	à	Romuald GBEDEY
Fabienne TARUFFI	à	Lovely CHRETIEN
Michel DORNER	à	Christian PIERRET

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.